

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

### 1.1 Identificateurs de produit

**ADIAVET™ MAREK REAL TIME 100R Kit - A5**

**CAS No.:** N/A

**EC No.:** N/A

**REACH No.:** N/A

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** **ADIAGENE SAS**  
9 rue Gabriel Calloët-Kerbrat  
22440 Ploufragan

**Téléphone** +33 (0) 2 96 68 40 20

**Adresse e-mail** info@biox.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'Appel d'Urgence** France : (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59  
(Ou contacter le centre antipoison local)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange non dangereux selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

**Symbole(s) de danger :** N/A

**Phrase(s) H :** N/A

**Phrase(s) P :** N/A

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

## 2.3 Autres dangers

Aucun

**PBT :** N/A

**vPvB :** N/A

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le produit est un mélange des substances dangereuses énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses non citées.

Ingrédients	CAS #	EINECS #	Classification	Poids %
Glycérol	56-81-5	200-289-5	N/A	< 3 %

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenue écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin spécialiste des yeux.

**Contact avec la peau** Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

**Inhalation** En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin

**Ingestion** Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin

**Conseil général** En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les symptômes d'exposition peuvent inclure nausée, vomissement, irritation des yeux, irritation de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agents d'extinction** Eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse

**Agents d'extinction non appropriés** Aucun

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ADIAGENE SAS  
9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: [info@biox.com](mailto:info@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx ; NOx ; HCl

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement de protection :** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

**Autres informations** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

## 6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger ; Suivre la procédure d'urgence.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Isoler la zone de déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou tout autre produit absorbant de liquide (eg Chemisorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite, éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination voir section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et/ou le visage avant de prendre une pause ou avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions pour un stockage sûr** Respecter les informations mentionnées sur les étiquettes et/ou la notice d'utilisation.

**Conditions de stockage** Fermer hermétiquement. Mettre à l'abri de la lumière. Stocker à une température inférieure à -15°C.

### 7.3 Autres informations

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation. Tenir les vêtements de travail séparés des autres et ne pas les amener à domicile.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

ADIAGENE SAS  
9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: [info@biox.com](mailto:info@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

#### Glycérol

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	Valeur Limite Moyenne d'Exposition (VME)- TWA	10.0 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

**Remarques supplémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles d'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle

**Mesures techniques :** Pas de recommandation spécifique

#### Protection personnelle :

<b>Respiratoire</b>	Pas de recommandation spécifique
<b>Yeux</b>	Porter une protection des yeux/visage adaptée.
<b>Mains</b>	Porter des gants imperméables à la substance chimique spécifique. Matériau des gants : Nitrile Épaisseur du gant : > 0,11 mm Utiliser des gants, classés selon la norme EN374
<b>Peau/corps</b>	Porter un vêtement de protection adapté

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solution
<b>Couleur</b>	Incolore ou rosâtre
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Point d'ébullition/Plage d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point Eclair</b>	N/A

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

<b>Inflammabilité</b>	N/A
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité</b>	Non déterminé
<b>Densité relative air=1</b>	Non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
<b>pH</b>	8,5
<b>Viscosité</b>	Non déterminé
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé
<b>Conductivité</b>	Non déterminé

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

### 10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Chauffage.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, bases fortes, acides forts ; chlorure d'acide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations pour le glycérol

##### - Toxicité aiguë voie orale

DL50 rat

Dose : 12 600 mg/kg

(IUCLID)

Symptômes : Vomissements, diarrhée

##### - Toxicité aiguë - peau

DL50 lapin

Dose : > 18 700 mg/kg

(IUCLID)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

## - Irritation peau

Lapin

Résultat : pas d'irritation  
(IUCLID)

## - Irritation des yeux

Lapin

Résultat : pas d'irritation  
(SDS externe)

## - Sensibilisation

Test de patches : homme

Résultat : négatif  
(IUCLID)

## - Génotoxicité in vitro

Ames test

Résultat : négatif  
(IUCLID)

## - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

*Pas classé comme agent toxique spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*

## - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

*Pas classé comme agent toxique spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée*

## - Danger par aspiration

Donnée non disponible

## 11.2 Autres informations

### Danger pour la santé :

**ATTENTION** : Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Informations pour le glycérol

##### - Toxicité pour les poissons

CL50

Espèce(s) : Carassius auratus

Dose : > 5 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

ADIAGENE SAS

9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan

France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: [info@biox.com](mailto:info@biox.com)

[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

(SDS externe)

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

CE50

Espèce(s) : Daphnia magna

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour les algues*

CI5

Espèce(s): Scenedesmus quadricauda

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 7 jours

(SDS externe)

- *Toxicité pour les bactéries*

CE5

Espèces : Pseudomonas putida

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 16 h

(SDS externe)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Informations pour le glycérol

Résultat : facilement biodégradable

63%

Temps exposition : 14 jours

(OCDE ligne directrice 301c)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Informations pour le glycérol

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Log POW : - 1.76

Bioaccumulation peu probable (log POW 1-3)

(SDS externe)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

## 12.6 Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

- Produit** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de déchets.
- Emballages souillés** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le produit lui-même.
- Autres informations** Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des déchets ménagers

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR, AND, IMDG, IATA

Produit non dangereux selon les réglementations Transport

<b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable

### Dangers pour l'environnement (polluant marin)

Non applicable

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### "Règlement type" de l'ONU

Non applicable

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 – Annexe II.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

##### Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – ANNEXE II

Aucun des composants n'est compris

#### REGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I – PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

Aucun des composant n'est compris

## Annexe II – PRECURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

## Règlement (CE) n°273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composant n'est compris

## Règlement (CE) n°111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris

## REGLEMENT CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

## Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :

Non applicable

## 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n'ont pas besoin d'être valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Numéro d'enregistrement unique auprès de la banque de données CAS
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DOT-US	Département des transport (États-Unis)
EC	Communauté Européenne
ECx	Concentration associée à x% de réponse
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IC50	Concentration inhibitrice demi maximale
IUCLID	Base de données internationale d'informations chimiques
IMDG	Marchandises dangereuses pour le transport maritime international
IMO	Organisation maritime internationale
LC50	Concentration létale pour 50% d'une population test
LD50	Dose létale pour 50% d'une population test
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

## Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI461-100	ADI461-100 - MARK - MSDS - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2024
-------------------------------	---	----------------------------

REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises
SCL	Seuil de concentration létale
SDS	Fiche de données de sécurité
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN <sub>xxxx</sub>	Numéro attribué pour le comité d'experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereux
VbF	Règlement sur les liquides inflammables (réglementation allemande)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable